

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 02105

Numéro SIREN : 532 657 491

Nom ou dénomination : IDEAL GROUPE

Ce dépôt a été enregistré le 17/11/2020 sous le numéro de dépôt 27809

IDEAL GROUPE
Société par actions simplifiée
au capital de 10 514 400 euros
Siège social : 7 Rue Crozilhac
33000 BORDEAUX
532 657 491 RCS BORDEAUX

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 4 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt,
Le quatre novembre,
A quinze heures,

Les associées de la société IDEAL GROUPE se sont réunies en Assemblée Générale Ordinaire, 7 Rue Crozilhac 33000 BORDEAUX, sur convocation faite par la Présidente.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associées présentes ou représentées.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Edouard MYON, en sa qualité de gérant de la société EAG DEVELOPPEMENT, elle-même Présidente de la Société.

Monsieur Pierre VITAL assiste également à la réunion en sa qualité de gérant de la société VP PATRIMOINE, elle-même Directrice générale de la société.

La société ERNST & YOUNG, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associées présentes ou représentées possèdent52.572.....actions sur les 52 572 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant plus de deux tiers des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du le Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associées ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du le Président,
- Nomination d'un co-Commissaire aux Comptes titulaire en application de l'article L. 823-2 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.



Il est ensuite donné lecture du rapport du le Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente, décide, en application de l'article L. 823-2 du Code de commerce, de nommer :

La Société BSF Audit SAS

35 rue Jean Descas

33800 BORDEAUX

Immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 533 372 603

en qualité de co-Commissaire aux Comptes titulaire, pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associées appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associées.

La Société BSF Audit SAS a fait savoir à l'avance qu'elle acceptait le mandat qui viendrait à lui être confié et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les dirigeants.

La Présidente
EAG DEVELOPPEMENT
Représentée par M. Edouard MYON



La Directrice générale
VP PATRIMOINE
Représentée par M. Pierre VITAL

